

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1740/SG/ESI portant nominations et affectations d'instituteurs et d'institutrices stagiaires dans les écoles primaires publiques du TFAI .

n° 74-1740/SG/ESI

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS

Date de publication

9 novembre 1974

Numéro JO

n° 23 du 10/12/1974

Date du numéro

10 décembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Les élèves-instituteurs ou institutrices suppléants ci-après désignés, admis à l'examen du CEFEN ou du CEAP (régime territorial), sessions des 20 mai et 2 mai 1974 sont, pour compter du 1er octobre 1974, nommés instituteurs stagiaires (indice 450) et affectés comme suit : — Mlle Fatma Abdi Farah, (école de la République) PB n° 135 CT, _ M. Ahmed Ali Ahmed, (école de Holl-Holl) PB n° 144 CT.

Art. 2

— Les instituteurs stagiaires, ci-après désignés, ayant échoué aux-épreuves pratiques du CEAP (session 1973) sont autorisés à redoubler leurannée.de stage et reçoivent les-affectations ci-dessous : M. Fouad Mohamed Abdallah, (école d'Arhiba à Djibouti) PB.n° 96 CT M. Ougoure Aden Kamil, (école du Q. 7 à Djiboufi) PB n° 104 CT. M. Mohamed Chetiem Kamil, (école d'Arhiba à Djibouti) PB n° 100 CT

Art. 3

— M. Mohamed Barré Darar, instituteur de 1er classe,et échelon, admis aux épreuves théoriques du CAP (régime territorial, session du 2 mai 1974 est, pour compter du 1° octobre 1974, nommé instituteur principal stagiaire (indice 500) et affecté à l'école d'Ali-Sabieh, PB n° 32 CT.